

# Pleins feux sur la recherche :



## Mesures incitatives en espèces et en nature pour mettre fin au mariage des enfants et soutenir les filles mariées



Décembre 2024

Pour prévenir le mariage des enfants et soutenir les filles mariées, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande fortement d'utiliser des mesures incitatives en espèces et/ou en nature assorties de conditions liées à la scolarisation. Cette stratégie globale visant à améliorer le niveau d'instruction et à réduire le nombre de mariages d'enfants devrait faire partie des interventions de protection sociale destinées aux filles les plus vulnérables au mariage des enfants. Dans le présent numéro de Pleins feux sur la recherche, nous examinons les données qui sous-tendent cette recommandation et les implications sur le plan des politiques, des programmes et de la recherche. Nous présentons ensuite des données supplémentaires, des observations et des outils pratiques visant à soutenir la mise en œuvre de mesures incitatives.

### Les données probantes : sources et utilités



En 2011, l'OMS a publié une série de [directives](#) sur la prévention des grossesses précoces et de leurs conséquences en matière de santé reproductive chez les adolescentes. En vue d'actualiser ces directives, l'UNFPA et l'OMS ont commandé en 2023 un examen des connaissances actuelles qui accorde une place importante aux interventions efficaces, aux pratiques prometteuses et aux recommandations pour la prévention du mariage des enfants et le soutien des filles mariées. Ces directives s'articulent autour de sept thèmes principaux : [l'autonomisation économique](#), [l'éducation](#), [l'autonomisation des filles](#), les [mesures incitatives en espèces/nature](#), la loi, la mobilisation concrète des jeunes et les normes sociales.

Nous disposons aujourd'hui de beaucoup plus de données probantes concernant les **mesures incitatives** en espèces et en nature et leur impact sur le mariage des enfants qu'en 2011. Dans le présent numéro de Pleins feux sur la recherche, nous examinons les constatations de 13 études portant sur cette question. Nous présentons ensuite les enseignements à en tirer, les lacunes, les domaines devant faire l'objet d'une recherche plus approfondie et des ressources pour renforcer les programmes et les politiques.

L'OMS a sélectionné ces études à partir de critères stricts ; aussi, certaines sources de données dignes d'intérêt ont été exclues, notamment des travaux au niveau national dans des contextes particuliers. Dans la section « Discutons-en ! », nous présentons des données probantes tirées d'autres recherches. Pour la liste complète des études et des critères de sélection, voir la note d'information du Population Council, à paraître prochainement.

### Contenu des 13 études

La totalité ou la plupart des études se concentraient sur :

- L'Afrique de l'Est et australe (cinq études de sept pays).
- Les effets des mesures incitatives (en espèces) assorties de conditions liées au mariage des enfants.

Quelques études portaient sur :

- L'Asie du Sud (quatre études de trois pays).
- L'incidence des mesures incitatives sans condition, en tant que composantes de protection sociale, sur la réduction des taux de mariages d'enfants.
- Les effets du recours à différents types de mesures incitatives (transferts monétaires assortis de conditions et sans condition).
- Les programmes à composantes multiples possédant une composante de mesure incitative (notons qu'aucune de ces études n'a isolé cette composante aux fins de comparaison).

Peu d'études (ou aucune) portaient sur :

- L'Afrique de l'Ouest et du Centre (une étude de chaque région, plus précisément du Burkina Faso et du Liberia).
- L'Amérique latine et les Caraïbes (une étude du Mexique).
- Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (aucune étude).
- Les effets des mesures incitatives non financières sur le mariage des enfants.
- Les enfants et les adolescent-e-s sans parents.
- Le soutien des filles mariées ou en couple, ou ayant déjà été mariées ou en couple.
- Le soutien des filles dans les situations de conflit ou de crise.
- Les garçons.



### Pourquoi se pencher sur les mesures incitatives et le mariage des enfants ?

Dans presque tous les contextes, les filles des ménages les plus pauvres courent le plus grand risque de mariage des enfants<sup>1</sup>. Souvent, la pauvreté limite les possibilités des filles, ce qui les pousse, ainsi que leur famille, à considérer le mariage comme un moyen d'améliorer leur situation économique.

Des mesures incitatives sont souvent intégrées aux programmes de prévention du mariage des enfants ou aux politiques visant à limiter certains des facteurs socioéconomiques du mariage des enfants, ou utilisées en tant qu'interventions légères pour améliorer les résultats de programmes de protection sociale plus globaux<sup>2</sup>.

Selon le contexte, les mesures incitatives comme les TMC, les TMSC et les transferts non monétaires sont susceptibles de réduire le nombre de mariages d'enfants de diverses façons :

- 1. Amélioration de la sécurité économique du ménage :** en augmentant la capacité d'un ménage à satisfaire ses besoins essentiels, les transferts monétaires peuvent alléger la pression qui pousse les familles à céder au ménage de l'époux ou du partenaire la responsabilité de soutenir économiquement leur fille. Ils peuvent également réduire la volonté des filles de rechercher une sécurité économique par le truchement du mariage ou de relations sexuelles à haut risque, comme les rapports sexuels transactionnels<sup>4</sup>.
- 2. Promotion d'investissements dans l'éducation des filles :** en réduisant le coût d'opportunité de l'éducation (à savoir, les bénéfices économiques que le travail ou le mariage d'une fille pourraient rapporter en remplacement de sa scolarisation), les transferts monétaires peuvent encourager les parents à maintenir leurs filles à l'école, ce qui contribue à protéger ces dernières contre le mariage des enfants.
- 3. Création de mesures dissuasives :** les transferts monétaires assortis de conditions liées au report du mariage ont un impact direct sur la réduction du risque de mariage, et ce indépendamment des autres facteurs<sup>5</sup>.

## Principaux termes

**Mesures conditionnelles (ou mesures assorties de conditions) :** pour bénéficier de mesures incitatives conditionnelles, les familles doivent respecter certains impératifs prédéfinis, comme s'assurer que leurs filles ne se marient pas avant l'âge de 18 ans, poursuivent leur scolarisation ou maintiennent un certain niveau de fréquentation scolaire. Parmi ces types de mesures, on compte les transferts monétaires conditionnels (TMC). Les TMC sont normalement moins ciblés et destinés à la population générale.

**Mesures sans condition :** mesures incitatives dépourvues d'impératifs. Parmi ce type de mesures, on compte les transferts monétaires sans condition (TMSC). Les TMSC font souvent partie de programmes d'atténuation de la pauvreté ciblant certaines personnes vulnérables en raison de caractéristiques spécifiques. Par exemple, il pourrait s'agir de personnes en situation d'extrême pauvreté, de régions aux faibles taux d'alphabétisme, de jeunes non scolarisé-e-s ou d'enfants sans parents.

**Mesures assorties de suggestions :** mesures incitatives (en espèces ou en nature) qui, tout en encourageant certains comportements, sont dépourvues de suivi actif de la conformité et de mesures punitives ou de soutien en cas de non-conformité<sup>3</sup>.



## Principales constatations : l'incidence des mesures incitatives sur le mariage des enfants

- ✓ **Les mesures incitatives conditionnelles sont très susceptibles de contribuer à réduire les taux de mariages d'enfants** En effet, neuf des treize études ont démontré une incidence statistiquement significative au Bangladesh<sup>6</sup>, au Burkina Faso<sup>7</sup>, en Éthiopie<sup>8</sup>, au Kenya<sup>9</sup>, au Liberia<sup>10</sup>, au Malawi<sup>11</sup>, au Mexique<sup>12</sup>, au Pakistan<sup>13</sup> et en Tanzanie<sup>14</sup>. Il existe plus de données concluantes sur l'impact des mesures incitatives conditionnelles que sur l'impact des mesures sans condition.
- ✓ **Les données sont plus concluantes pour les mesures incitatives conditionnelles à la scolarisation que pour celles conditionnelles au report du mariage.** Des neuf études ayant révélé des effets importants, sept portaient sur des mesures incitatives conditionnelles à l'éducation, mais seulement deux (du Bangladesh<sup>15</sup> et de l'Éthiopie<sup>16</sup>) sur des mesures de dissuasion liées au mariage.
- ✓ **Les TMSC pourraient avoir un plus grand effet à court terme sur le mariage des enfants, mais les TMC pourraient être plus efficaces à long terme.** Ceci pourrait tenir au fait que les TMSC soutiennent uniquement la fréquentation scolaire de filles pour qui le risque de mariage est déjà faible. D'après les données d'un programme de deux ans au Malawi, les TMSC ont entraîné une baisse considérable du taux de mariage des filles non scolarisées par rapport aux TMC<sup>17</sup>. Cependant, lorsque l'aide financière a pris fin, cette réduction a rapidement disparu et le taux de mariage des filles ayant bénéficié de TMSC a monté en flèche. À l'inverse, les effets étaient toujours visibles deux ans après la fin du programme pour les filles non scolarisées (au début du programme) ayant bénéficié de TMC<sup>18</sup>.
- ✓ **Les interventions à composantes multiples comprenant des transferts monétaires assortis de conditions liées à l'éducation pourraient contribuer davantage à réduire les taux de mariages d'enfants que les interventions à composante unique.** Selon des données du Kenya, des réductions considérables du taux de mariages d'enfants ont été observées chez les participantes d'un programme à trois composantes multisectorielles (dont une composante de TMC) par rapport aux participantes n'ayant bénéficié que d'une seule composante de prévention de la violence<sup>19</sup>.



## Implications pour les politiques et les programmes

- ✓ **En soutenant la fréquentation et les progrès scolaires des filles au moyen de transferts en espèces ou en nature, on peut contribuer de manière efficace à reporter le mariage** et à améliorer les résultats scolaires, les connaissances, les compétences et la santé des filles. Ces dernières seront ainsi plus aptes à adopter des pratiques sexuelles sûres et à reporter le mariage.
- ✓ **Les transferts monétaires assortis de conditions liées à l'éducation représentent une approche prometteuse de réduction à long terme des taux de mariages d'enfants chez les filles les plus vulnérables, y compris les filles non scolarisées, par rapport aux TMSC.** Il convient toutefois de noter que de nombreux facteurs interreliés entrent en ligne de compte selon le contexte (voir le premier point de discussion à la p. 3 pour un examen plus approfondi de l'incidence du contexte).
- ✓ **Les interventions multisectorielles comprenant des composantes de TMC ainsi que d'autres composantes pourraient contribuer de manière plus efficace à remédier aux facteurs du mariage des enfants** et, ce faisant, à accroître les retombées à long terme.
- ✓ **Les évaluations de l'efficacité des programmes de transferts monétaires doivent tenir compte de la durabilité des programmes et de la durée des retombées (à court et à long terme),** et effectuer un suivi après la fin de l'aide financière.



## Discutons-en ! Aspects à prendre en compte dans les programmes

En raison des critères de sélections stricts de l'OMS, certaines recherches à différents niveaux (individuel, relationnel et systémique/des services) sont absentes de la section précédente. La présente section propose d'autres données probantes et éclairages à partir d'un plus grand corpus de recherche. Vous pouvez utiliser ces thèmes, sujets et données pour alimenter vos discussions et vos recherches et soutenir vos travaux.

**1. Les mesures incitatives doivent être attentives et adaptées aux pratiques et aux facteurs du mariage des enfants dans le contexte local en s'appuyant sur une analyse de genre pour identifier et limiter les risques<sup>20</sup>.** Sur ce point, voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **Là où il est coutume de payer un prix de la fiancée<sup>a</sup>, l'augmentation du revenu des ménages pauvres pourrait réduire le risque de mariage,** car les familles sont moins susceptibles de marier leurs filles pour pallier un revenu insuffisant<sup>21</sup>.
- **Là où les normes sociales et de genre sont favorables au mariage des enfants et où la dot<sup>b</sup> est une pratique courante, les assistances financières et les initiatives rémunératrices pourraient accroître les risques pour les filles.** Lorsqu'ils atteignent une certaine sécurité financière, les ménages pourraient recevoir un plus grand nombre de demandes en mariage et être mieux à même de couvrir les frais du mariage ou de la dot<sup>22</sup>. Ils pourraient aussi reporter le mariage de leurs filles uniquement jusqu'à ce qu'ils obtiennent l'aide financière ou trouvent un prétendant convenable<sup>23</sup>. Si les adultes doivent travailler pour obtenir une aide financière, les filles pourraient devoir consacrer plus de temps aux tâches domestiques non rémunérées, au détriment de leur éducation et de leurs perspectives d'emploi<sup>24</sup>. Aussi, il pourrait être nécessaire de jumeler les transferts monétaires à des mesures ciblées en vue de limiter ces risques accrus<sup>25</sup>.
- **Les crises et les conflits exacerbent les facteurs du mariage des enfants, comme la pauvreté, et en créent de nouveaux, comme l'insécurité alimentaire<sup>c</sup>.** Voici quelques considérations essentielles :
  - Lorsque les ressources se font rares, les familles, y compris les filles, peuvent se tourner vers le mariage pour alléger leur fardeau et obtenir une aide humanitaire supplémentaire en créant une nouvelle unité familiale<sup>26</sup>.
  - Remédier à ces nouveaux problèmes ne changera peut-être pas les normes sociales et de genre sous-jacentes, mais cela peut avoir un effet dissuasif sur le mariage des enfants<sup>27</sup> et éliminer un risque qui pèse sur les filles<sup>28</sup>. Il est possible, par exemple, de passer en revue les procédures d'inscription des ménages, notamment pour identifier les foyers où une épouse a moins de 18 ans et ne pas distribuer de l'aide selon la taille moyenne d'une famille.
  - Là où les services sont perturbés, l'obtention d'une aide financière pourrait ne pas améliorer l'accès à ces services (voir les points 4 et 5 pour un examen plus approfondi des interventions à composantes multiples et des interventions des gouvernements)<sup>29</sup>.
- **L'efficacité des transferts monétaires a été démontrée<sup>30</sup>, mais elle peut être limitée dans certaines situations humanitaires<sup>d</sup>.** Ces limites peuvent être attribuables à des restrictions visant les mouvements d'argent liquide, à des craintes concernant le détournement de l'argent par des groupes terroristes ou non étatiques<sup>31</sup>, à des contraintes des bailleurs de fonds et à l'État qui craint de créer une dépendance, de financer des dépenses irresponsables et de voir l'argent usurpé par des insurgé-e-s<sup>32</sup>.

<sup>a</sup> Le **prix de la fiancée** désigne l'argent ou les biens versés à la fille ou à sa famille par le futur époux ou la famille de ce dernier.

<sup>b</sup> La **dot** désigne l'argent ou les biens versés au futur époux ou à sa famille par la famille de la fille.

<sup>c</sup> Pour d'autres exemples tirés de situations de conflit et de crise, voir les encadrés « Exemple concret » aux pages 21 et 22 du rapport suivant : *Filles, Pas Epouses, Le mariage des enfants dans les situations de conflit et de crise : données et pratiques*, 2024.

<sup>d</sup> Par exemple, des bailleurs de fonds et le gouvernement se sont montrés réticents à utiliser de l'argent liquide en Syrie par crainte qu'elle ne soit usurpée. Au Nigeria, des lois de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme limitent les flux de trésorerie, et ce en dépit du large soutien gouvernemental envers l'aide financière. À l'opposé, en Somalie, l'État et les bailleurs de fonds appuient l'assistance en espèces et cette méthode est maintenant répandue. Voir : M. Boulinaud et M. Ossandon, *Evidence and practice review of the use of cash transfers in contexts of acute food insecurity*, Rome, Module mondial de sécurité alimentaire, 2023, p. 3-4.

- **Il convient d'effectuer une analyse de genre pour déterminer : le degré d'autonomie des filles dans les décisions concernant leurs relations et le mariage ; les facteurs sociaux et économiques du mariage dans le contexte local ; et la direction du versement matrimonial, le cas échéant.** Les programmes peuvent ensuite s'appuyer sur cette analyse pour limiter les potentielles répercussions négatives des transferts monétaires en ce qui concerne : la violence à l'égard des femmes et des filles<sup>33</sup> ; la répartition inégale des travaux ménagers et des tâches familiales non rémunérés ; le risque de financer la dot<sup>34</sup> ; l'exacerbation des rôles de procréation, de production et de gestion de la communauté imposés aux femmes et aux filles<sup>35</sup> ; ou le recours au mariage pour obtenir une aide supplémentaire dans les situations humanitaires<sup>36</sup>.

**2. Pour atteindre les filles vulnérables au mariage des enfants, les programmes de transferts monétaires doivent couvrir les communautés à forte prévalence et comprendre une desserte et des critères d'admissibilité inclusifs<sup>37</sup>.** Les montants doivent également être suffisants (quantité) pour couvrir les augmentations du coût de la vie sur une longue période de temps (durée) de manière à aider les familles à éviter le mariage des enfants lorsqu'elles font face à des difficultés économiques. Sur ce point, voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **Il convient d'effectuer une analyse de genre et des relations de pouvoir pour orienter les stratégies de ciblage et les critères d'admissibilité, ainsi que pour communiquer clairement avec les filles, les familles et les communautés.** Cela signifie qu'il faut établir des critères d'admissibilité qui tiennent compte des adolescentes, qu'elles soient scolarisées ou non ; et prévoir quelle personne recevra le transfert monétaire et de quelle manière (par exemple, il pourrait être dangereux pour les adolescentes et les mères de se rendre aux points de distribution)<sup>38</sup> de manière à limiter le risque de violence et de maltraitance<sup>39</sup>. Selon des données d'Éthiopie, l'augmentation des actifs des mères a entraîné une diminution du risque de mariage pour leurs filles, tandis que l'augmentation des actifs des pères a eu l'effet inverse<sup>40</sup>.
- **Il convient de mener un travail de terrain pour identifier et soutenir les filles les plus vulnérables au mariage des enfants, les filles mariées et les filles ayant déjà été mariées,** en particulier : celles des ménages les plus pauvres, les filles enceintes et élevant des enfants, les filles touchées par un conflit ou une crise, les filles vivant avec un handicap et celles de la communauté LGBTQIA+. On pourrait, par exemple, soutenir leur accès à des programmes de transferts monétaires (publics) existants<sup>41</sup> ou promouvoir la collaboration entre les services d'éducation, de santé et de protection de l'enfance<sup>42</sup>.
- **La participation active des filles aux mesures incitatives et le soutien de leurs besoins holistiques (tels qu'elles les définissent elles-mêmes) sont importants.** Cela signifie soutenir leur capacité de se marier plus tard grâce à des transferts importants et fréquents qui les aident à atteindre leurs objectifs<sup>43</sup> et qui remédient aux facteurs du mariage des enfants au niveau du ménage et de la communauté. Les prestations en espèces soutiennent plus facilement les dépenses et les investissements prioritaires des filles et des femmes que celles en nature, et il est plus facile de les distribuer à grande échelle (voir le point 5 pour en savoir plus sur la distribution à grande échelle)<sup>44</sup>.
- **Plus la durée des programmes de transferts monétaires est longue, plus l'effet sur le report du mariage est grand. De plus, lorsque jumelés à des interventions d'éducation, les transferts peuvent avoir des effets intergénérationnels<sup>45</sup>.** Aussi, les transferts sont susceptibles de remédier au mariage des enfants de manière durable et à grande échelle lorsqu'ils sont intégrés aux systèmes de protection sociale et gérés par l'État (voir le point 5 pour en savoir plus sur la distribution à grande échelle)<sup>46</sup>.
- **Par rapport aux transferts uniques, les TMSC récurrents – fournis parallèlement à des initiatives plus globales de soutien social et économique – peuvent avoir une incidence plus grande** sur la santé et le bien-être des filles et des femmes touchées par la VBG et sur le mariage des enfants dans les situations de déplacement<sup>47</sup>.

**3. La combinaison de TMSC et de transferts assortis de conditions/suggestions liées à l'éducation peut être très efficace pour maintenir les filles à l'école<sup>48</sup>.** De telles interventions peuvent se traduire par de grands programmes publics ou s'inscrire dans des programmes à composantes multiples à plus petite échelle. Sur ce point, voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **Il est important de bien discuter des objectifs et des conditionnalités du programme avec les filles, les familles et les communautés<sup>50</sup>.**
- **Les TMSC sont potentiellement plus inclusifs, mais risquent davantage de reproduire les comportements habituels en matière d'éducation et de mariage des enfants et pourraient exacerber ou favoriser des décisions négatives.** Sur ce point, le lien entre le genre de la personne qui reçoit le transfert et l'incidence sur les décisions liées au mariage des enfants mérite d'être étudié plus en profondeur (voir le point 2 plus haut)<sup>51</sup>.
- **Les transferts monétaires assortis de conditions liées à l'éducation risquent d'exclure les filles les plus vulnérables au mariage des enfants.** Les ménages les plus pauvres peuvent avoir de la difficulté à respecter certaines conditions (p. ex., la rétention scolaire) et les sanctions punitives comme la réduction des allocations peuvent avoir de graves conséquences négatives<sup>52</sup>.
- **Les conditions liées à des comportements doivent être très ouvertes, inclusives et émancipantes et soutenir l'accès plutôt que punir la non-conformité<sup>53</sup>.** Voici des mesures pouvant être prises lorsque les capacités de l'État sont faibles, comme dans les situations de conflit et de crise :
  - Utiliser des **transferts assortis de suggestions** plutôt que de conditions pour favoriser l'accès à l'éducation<sup>54</sup>.
  - Imposer des conditions liées à la fréquentation scolaire uniquement lorsque **des services adéquats existent déjà<sup>55</sup>.**
  - Inclure des options pour **des cours de rattrapage, l'enseignement informel et la formation professionnelle<sup>56</sup>.**
  - Soutenir l'inclusion des **filles mariées ou ayant déjà été mariées**, ainsi que de celles enceintes ou élevant des enfants<sup>57</sup>.
  - **Éviter les sanctions punitives** en cas de non-conformité, surtout pour les ménages les plus pauvres<sup>58</sup>.
  - **Surveiller les conditions** pour identifier les filles les plus vulnérables et fournir un soutien ou des services supplémentaires<sup>59</sup>.

- Si les ménages n'accordent pas d'importance à l'instruction des enfants, les TMSC risquent peu de les inciter à remplacer le mariage par l'éducation. Divers facteurs comme l'âge, le genre, la qualité des établissements scolaires et les préférences des membres des ménages jouent un rôle dans l'impact qu'auront les TMSC sur le mariage des enfants<sup>60</sup>. Au Népal, dans les ménages où vivait une aînée, les TMSC ont été utilisés pour aider les garçons plus vieux à migrer à la recherche de travail ; dans les ménages où vivait un aîné ou un couple âgé, ils ont souvent été utilisés pour payer la dot de filles plus vieilles<sup>61</sup>.

**4. Les transferts en espèces sont probablement uniquement efficaces à long terme s'ils sont mis en œuvre d'une manière qui promeut l'égalité des genres<sup>62</sup> dans le cadre d'interventions à composantes multiples et/ou multisectorielles qui agissent à l'égard des normes, des facteurs, des systèmes et des services ayant une incidence sur le mariage des enfants<sup>63</sup>.** Sur ce point, voici quelques questions dignes d'intérêt :

- On peut ajouter des mesures incitatives « complémentaires » aux programmes à composantes multiples pour aider les filles et leurs familles à surmonter les obstacles pratiques qui entravent l'accès à leurs droits et aux services d'éducation, de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) et d'autonomisation économique<sup>64</sup>. À cet effet, voici quelques aspects à prendre en compte :
  - L'argent peut être utilisé pour payer les frais scolaires, les uniformes, le matériel et les examens des filles. Cependant, pour provoquer des améliorations à long terme et à grande échelle, il est préférable de mettre en œuvre des politiques au niveau national pour éliminer ces coûts (pour en savoir plus sur l'amélioration de l'accès à l'enseignement et de la qualité de l'éducation, voir le numéro de Pleins feux sur la recherche consacré à l'éducation)<sup>65</sup>.
  - Dans les situations de conflit et de crise, l'alimentation, les fournitures d'hygiène personnelle, l'eau propre et les vêtements sont au nombre des besoins prioritaires des adolescentes<sup>66</sup>. Sans soutien, les adolescentes pourraient avoir recours au mariage des enfants ou à d'autres comportements risquant de porter atteinte à leur SDSR (comme les rapports sexuels transactionnels) pour répondre à ces besoins<sup>67</sup>. Les effets des programmes axés sur les normes ou sur d'autres secteurs pourraient être limités tant que ces besoins ne sont pas satisfaits<sup>68</sup>.
  - Des investissements complémentaires dans l'éducation et d'autres services sociaux (comme la formation en compétences de la vie courante, les soins de santé, la protection de l'enfance et la gestion de cas) sont également nécessaires<sup>69</sup>.
- Pour changer les normes sous-jacentes et les décisions concernant le mariage des enfants, on peut ajouter des mesures incitatives aux composantes « éducation » et « promotion de l'égalité des genres » d'une approche multiniveaux et/ou multisectorielle plus globale<sup>70</sup>. L'éducation et les approches promouvant l'égalité des genres peuvent aider les filles (et d'autres personnes exerçant une influence sur leur vie) à résister aux pratiques sociales inéquitables et préjudiciables, à remédier aux dynamiques de genre qui limitent leurs possibilités et à encourager les échanges intergénérationnels<sup>71</sup>, y compris dans les situations de conflit et de crise<sup>72</sup>.
- Les transferts monétaires (récurrents) peuvent avoir des effets potentiellement multiplicateurs, surtout lorsque ceux-ci sont jumelés à des interventions sociales et économiques appropriées. En plus de réduire les taux de mariages d'enfants, les transferts monétaires peuvent : réduire les taux de relations sexuelles précoces, de grossesses chez les adolescentes et de violence à l'égard des femmes et des filles<sup>73</sup> ; améliorer les liens entre les membres du ménage, le sentiment de protection contre la VBG et le recours à des services et à un soutien psychosocial<sup>74</sup> ; et accroître le sentiment d'autonomie des filles et leur capacité à participer aux décisions qui les concernent<sup>75</sup>. Voici des exemples de composantes pouvant contribuer à une telle réussite :
  - Des transferts monétaires destinés à l'éducation<sup>76</sup>.
  - L'accès des filles à des cours de rattrapage et à des formations sur les compétences de la vie courante<sup>77</sup>.
  - Une formation intensive à l'intention des garçons et des hommes en tant « qu'agents de changement »<sup>78</sup>.
  - La gestion de cas de VBG<sup>79</sup>.
  - Des orientations financières, notamment des conseils en matière de budgétisation et de petits projets d'investissement<sup>80</sup>.
  - Les partenariats intersectoriels avec des organisations centrées sur les compétences ou les droits économiques<sup>81</sup>.

**5. Les transferts monétaires publics s'inscrivant dans des systèmes de protection sociale (et qui bénéficient donc d'un financement durable tiré du trésor public et d'une portée nationale) offrent les meilleures possibilités de remédier aux principaux facteurs du mariage des enfants de manière durable et à grande échelle<sup>82</sup>.** Cela est particulièrement important lorsque les transferts sont combinés à des interventions dans d'autres secteurs. Sur ce point, voici quelques questions dignes d'intérêt :

- Il convient d'inclure des objectifs spécifiques de réduction des taux de mariages d'enfants dans les programmes publics de protection sociale et de transferts monétaires et d'intégrer les transferts monétaires dans les stratégies nationales visant à mettre fin au mariage des enfants<sup>83</sup>. Cela signifie qu'il faut :
  - Adopter une vision holistique de la vie des filles et des femmes qui tient compte de leur capacité d'action, favorise les possibilités éducatives et économiques et remédie aux inégalités de genre<sup>84</sup>.
  - Financer des transferts monétaires et d'autres mesures de protection sociale de manière à couvrir les lieux à forte prévalence du mariage des enfants, y compris dans les situations de crise et de conflit et pour les populations migrantes et apatrides<sup>85</sup>.
  - Encourager la coordination des politiques et les liens intersectoriels, et garantir une gestion solide des programmes de transferts monétaires au niveau national et sous-national<sup>86</sup>.
  - Associer les mesures incitatives à des services et systèmes complémentaires – dont l'éducation, la santé et la protection de l'enfance – pour assurer une mise en œuvre à grande échelle<sup>87</sup>.

- **Il est important de remédier aux facteurs structurels liés à l'offre qui limitent les possibilités des filles et des femmes, surtout dans les situations de crise et de conflit.** Les acteur·rice·s au niveau communautaire/local, les organisations de défense des droits des femmes et les organisations dirigées par des femmes sont bien placé·e·s pour identifier et éliminer ces obstacles, mais des engagements et la collaboration des gouvernements, des organismes de l'ONU et des bailleurs de fonds sont également nécessaires pour agir dans tous les secteurs et à tous les niveaux<sup>88</sup> (pour en savoir plus sur les initiatives au niveau des systèmes visant à améliorer la sécurité économique et l'indépendance des filles et des femmes, voir le numéro de Pleins feux sur la recherche sur l'[autonomisation économique](#)).

## 6. Il est essentiel de mener un suivi, des évaluations et des recherches pour garantir l'efficacité de mesures incitatives qui aident les filles les plus vulnérables au mariage des enfants, les filles mariées et les filles ayant déjà été mariées.

Sur ce point, voici quelques questions dignes d'intérêt :

- **Il faut collecter et analyser des données sur le mariage des enfants et le concubinage, même lorsque la réduction des taux de mariages d'enfants ne constitue pas un objectif premier.** Il convient également de collecter des données sur les facteurs de mariage des enfants dans un contexte donné et sur les résultats à long terme en ce qui concerne : l'autonomisation des filles, les relations entre les membres du ménage, la liberté de choix et la qualité des mariages (y compris sur la violence conjugale) ; la scolarisation et les résultats scolaires ; et le bien-être économique à l'échelle de l'individu et des ménages<sup>89</sup>.
- **Il convient d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes pilotes dotés d'une importante composante d'évaluation afin de tester des approches novatrices qui éclaireront les politiques et les programmes nationaux<sup>90</sup>.** Dans les contextes humanitaires, une évaluation rigoureuse des interventions monétaires permettrait de mieux comprendre ce qui fonctionne, de déterminer quelle personne est la mieux placée pour recevoir les transferts et de neutraliser les risques (perçus ou réels) liés à l'allocation de sommes d'argent<sup>91</sup>.
- **Nous devons étudier plus en profondeur les transferts monétaires dans les régions et contextes où les taux de mariages d'enfants sont élevés, où les filles sont plus vulnérables et où les données probantes sont limitées.** Parmi les sujets prioritaires, soulignons :
  - **Le Sahel**, la région au taux de mariages d'enfants le plus élevé.
  - Le risque pour les TMSC de favoriser le mariage précoce **lorsque la dot est une pratique courante.**
  - La mesure dans laquelle l'âge et le genre **de la personne qui reçoit le transfert** et l'âge et le genre des enfants du ménage ont une incidence sur les résultats<sup>92</sup>.
  - L'importance de cibler **les personnes les plus vulnérables** et les moyens d'en cibler un plus grand nombre<sup>93</sup>.
  - L'importance d'établir quelles **composantes complémentaires** ont les meilleures retombées pour les adolescentes, de quelle manière et pour quelle raison, notamment en ce qui concerne :
    - Le lien entre les transferts monétaires, **l'autonomisation des filles et la qualité des écoles<sup>94</sup>.**
    - L'incidence sur le **travail non rémunéré des filles** et les décisions concernant le mariage.
    - La manière dont la combinaison de transferts monétaires et d'interventions liées à l'éducation (dans le cadre d'une approche multisectorielle) peut favoriser **des changements transformateurs à grande échelle<sup>95</sup>.**
    - L'incidence des mesures incitatives sur le mariage des enfants et l'éducation des filles dans les situations de conflit et de crise<sup>96</sup>. Il convient d'étudier plus en profondeur les récentes données sur l'impact des transferts monétaires lorsqu'ils sont jumelés à **des interventions communautaires/locales de changement de normes**, ainsi que dans le cadre d'approches multiniveaux<sup>97</sup>.
  - Les moyens d'associer les programmes de transferts monétaires publics à **des services et à des interventions complémentaires** pour en maximiser les retombées<sup>98</sup>.
  - Dans les situations de conflit et de crise, la façon dont les transferts monétaires combinés à des interventions sur le plan de l'éducation peuvent favoriser **des changements transformateurs à long terme** plutôt que des changements de comportement à court terme<sup>99</sup>.



## Mariage des enfants et mesures incitatives : outils pratiques pour renforcer les programmes et les politiques

- La [bibliothèque](#) du CALP Network, qui comprend une [boîte à outils pour la qualité des programmes](#) visant à favoriser des programmes d'assistance en espèces et en bons d'achat de qualité.
- Les [directives](#) de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire concernant l'élaboration de programmes d'assistance en espèces et en bons d'achat pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire.
- Le [mini-guide](#) de Plan International sur l'élaboration de programmes d'assistance en espèces et en bons d'achat adaptés aux adolescent·e·s.
- Les [directives détaillées](#) de Plan International pour les programmes d'assistance en espèces et en bons d'achat.
- Les [directives](#) de Save the Children en matière de sauvegarde des enfants dans les programmes de transferts monétaires.
- Les [directives](#) du HCR de l'ONU pour la promotion de la protection de l'enfance au moyen d'interventions d'assistance en espèces.
- L'[outil d'analyse des interventions](#) de l'UNICEF, pour déterminer comment soutenir efficacement l'éducation dans les situations d'urgence au moyen d'une assistance en espèces et en bons d'achat.
- Les [directives de ciblage](#) de l'UNICEF pour l'assistance en espèces et en bons d'achat à l'appui de l'éducation.



## Aidez-nous à établir un corpus de données probantes plus inclusif

Il nous importe d'établir un corpus de données probantes plus diversifié et inclusif sur les moyens efficaces de remédier au mariage des enfants et de faire progresser les droits des filles. Voici comment contribuer :

- [Soumettez vos recherches](#) au Réseau recherche-action sur le mariage des enfants (CRANK), qui les ajoutera à son outil de suivi de la recherche.
- [Inscrivez-vous](#) au CRANK pour accéder à des ressources et participer aux réunions de recherche trimestrielles.

## Références

1. S. R. Psaki, A. J. Melnikas, E. Haque, G. Saul, C. Misunas, S. K. Patel, T. Ngo et S. Amin, « [What are the drivers of child marriage? A conceptual framework to guide policies and programs](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 69, n° 6 (2021).
2. N. Benhassine, F. Devoto, E. Dulfo, P. Dupas et V. Poulouen, « [Turning a shove into a nudge? A 'labeled cash transfer' for education](#) », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 7, no 3 (2015) ; et J. Cohen, C. Rothschild, G. Golub, G. N. Omondi, M. E. Kruk et M. McConnell, « [Measuring the impact of cash transfers and behavioral 'nudges' on maternity care in Nairobi, Kenya](#) », *Health Affairs*, vol. 36, no 11 (2017).
3. *Filles, Pas Epouses, Les transferts monétaires et la fin du mariage des enfants : Revue et synthèse des données* (note d'information et rapport thématique), rédigé par N. Mathers, 2021.
4. *Filles, Pas Epouses*, 2021, *op. cit.*
5. *Ibid.*, p. 4.
6. S. Amin et G. Sedgh, « [Incentive schemes for school attendance in rural Bangladesh](#) », *Poverty, Gender, and Youth* ; et N. Buchmann, E. M. Field, R. Glennerster, S. Nazneen et X. Y. Wang, [A signal to end child marriage: Theory and experimental evidence from Bangladesh](#), document de travail 29052, Bureau national de la recherche économique, 1998.
7. A. Erulkar, G. Medhin et E. Weissman, « [The impact and cost of child marriage prevention in three African settings](#) », *Poverty, Gender, and Youth*, 2017.
8. *Ibid.* ; et A. S. Erulkar et E. Muthengi, « [Evaluation of Berhane Hewan: A program to delay child marriage in rural Ethiopia](#) », *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, vol. 35, n° 1 (2009).
9. K. Austrian, E. Soler-Hampejsek, B. Kangwana, N. Maddox, M. Diaw, Y. Dibaba, B. Abuya, E. Muluve, F. Mbushi, H. Mohammed, A. Aden et J. Maluccio, « [Impacts of multisectoral cash plus programs on marriage and fertility after 4 years in pastoralist Kenya: A randomized trial](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 70, n° 6 (2022).
10. B. Özler, K. Hallman, M.-F. Guimond, E. A. Kelvin, M. Rogers et E. Karnley, « [Girl Empower – A gender-transformative mentoring and cash transfer intervention to promote adolescent wellbeing: Impact findings from a cluster-randomized controlled trial in Liberia](#) », *SSM – Population Health*, vol. 10 (2020).
11. S. Baird, C. McIntosh et B. Özler, « [When the money runs out: Do cash transfers have sustained effects on human capital accumulation?](#) », *Journal of Development Economics*, vol. 140 (2019).
12. M. Gulemetova-Swan, [Evaluating the impact of conditional cash transfer programs on adolescent decisions about marriage and fertility: The case of Oportunidades](#), 2009.
13. A. Alam, J. E. Baez et X. V. Del Carpio, [Does cash for school influence young women's behavior in the longer term? Evidence from Pakistan](#), Banque mondiale, 2011.
14. A. Erulkar *et al.*, 2017, *op. cit.*
15. N. Buchmann *et al.*, 2021, *op. cit.*
16. A. Erulkar *et al.*, 2009, *op. cit.*
17. S. Baird, C. McIntosh et B. Özler, « [Cash or condition? Evidence from a cash transfer experiment](#) », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 126 n° 4 (2011).
18. S. Baird *et al.*, 2019, *op. cit.*
19. K. Austrian *et al.*, 2022, *op. cit.*
20. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*
21. S. Amin et A. Bajracharya, [Costs of marriage: Marriage transactions in the developing world](#), New York, New York, Population Council, 2011.
22. UNICEF, [Leveraging large-scale sectoral programmes to prevent child marriage](#), 2022. Ce document figure aussi dans : CRANK, [Interventions et recherches sur le mariage des enfants entre 2020 et 2022 : examen des données probantes](#), rédigé par A. Harrison pour le compte de *Filles, Pas Epouses* et du Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, 2023.
23. C. Boender, [The relationship between child labour and child marriage: A discourse analysis](#), UNICEF, 2021.
24. M. Gavrilovic, T. Palermo, E. Valli, F. Viola, V. Vicnci, K. Heissler, M. Renault, A. G. Guerrero Serdan, E. Chanie Mussa, [Child marriage and Ethiopia's Productive Safety Net Program: Analysis of protective pathways in the Amhara region: Final report](#), UNICEF, 2020 ; et C. Boender, 2021, *op. cit.*
25. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 6.

26. J. Leigh, P. Baral, A. Edmier, J. Metzler, C. Robinson et T. Skanthakumar, *Child Marriage in humanitarian settings in South Asia: Study results from Bangladesh and Nepal*, UNFPA APRO et UNICEF, p. 149 ; résumé dans : *Filles, Pas Epouses, Le mariage des enfants dans les situations de conflit et de crise : données et pratiques*, rédigé par A. Harrison, J. Casey et E. Sadd, 2024a, p. 21.
27. A. Harris et K. Gambir, *Our Voices, our future: Understanding risks and adaptive capacities to prevent and respond to child marriage in the Bansamoro Autonomous Region in Muslim Mindanao (BARM)*, Plan International, Women's Refugee Commission et Transforming Fragilities, 2022, p. 60 ; résumé dans : CRANK, 2023, *op. cit.*
28. J. Leigh *et al.*, *op. cit.*
29. J. Duran, *Affective cartographies: Migrant, displaced, and refugee girls and adolescent girls in Latin America and the Caribbean*, UNICEF, 2021, p. 26 ; voir également : *Filles, Pas Epouses*, 2024a, *op. cit.*, p. 21-22.
30. *Filles, Pas Epouses*, *Strategies to end child marriage in the Horn of Africa: Literature review*, 2024b.
31. M. Boulinaud et M. Ossandon, *Evidence and practice review of the use of cash transfers in contexts of acute food insecurity*, Rome, Module mondial de sécurité alimentaire, 2023, p. 3.
32. C. Sturridge, J. Feijó et N. Tivane, *Coping with the risks of conflict, climate and internal displacement in northern Mozambique*, Humanitarian Policy Group, 2022, p. 36.
33. *Filles, Pas Epouses*, 2024b, *op. cit.*, p. 9.
34. *Filles, Pas Epouses*, 2021, *op. cit.*, p. 1.
35. A. Ban, « *The triple burden of women: Conflicting gender norms* », *The Himalayan Times*, 2018 ; résumé dans : CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 11.
36. J. Leigh *et al.*, *op. cit.*
37. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 1.
38. UNICEF, *24-Month Impact Evaluation of the Child Grant 0-2 Component in the Nampula Province in Mozambique*, 2022, p. xiii.
39. *Filles, Pas Epouses*, 2021, *op. cit.*, p. 1.
40. F. M. Muchomba, « *Parents' assets and child marriage: Are mother's assets more protective than father's assets?* », *World Development*, vol. 138, n° C (2021).
41. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 6 ; et M. Saddiqi, propos prononcés lors du CRANK, *Lois visant à prévenir le mariage des enfants et leurs répercussions : examen des contextes, des défis et des opportunités*, 2024.
42. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 6.
43. *Ibid*, p. 1.
44. *Ibid*.
45. T. Musaddiq et F. Said, « *Educate the girls: Long run effects of secondary school for girls in Pakistan* », *World Development*, vol. 161, n° C (2023).
46. CRANK, 2024a, *op. cit.*
47. *Filles, Pas Epouses*, 2024a, *op. cit.* ; et UNFPA, *Expanding the evidence base on cash, protection, GBV and health in humanitarian settings*, UNFPA, Johns Hopkins University, 2023, p. 2.
48. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 1.
49. *Filles, Pas Epouses*, rapport thématique, *op. cit.*, p. 37 ; résumé dans : CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 7.
50. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 5.
51. CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 8.
52. *Filles, Pas Epouses*, rapport thématique 2021, *op. cit.*, p. 37.
53. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 6.
54. *Ibid*.
55. *Ibid*.
56. Anera, *The SAMA Project: Reducing early marriage rates in Lebanon*, 2023, p. 3.
57. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 6.
58. *Filles, Pas Epouses*, rapport thématique 2021, *op. cit.*, p. 37,45.
59. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 6.
60. N. Mathers, *Poverty, cash transfers and adolescents' lives: exploring the unintended consequences of Nepal's social pension, a mixed methods study*, London School of Economics and Political Science, 2020, p. 250 ; résumé dans : CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 7.
61. N. Mathers, 2020, *op. cit.*, p. 250.
62. CRANK, *Pleins feux sur la recherche : Les interventions d'autonomisation économique et le mariage des enfants*, *Filles, Pas Epouses* et le Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, 2024b.
63. CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 8.
64. CRANK, 2024a, *op. cit.*
65. J. Freccero et A. Taylor, *Child marriage in humanitarian crises: girls and parents speak out on risk and protective factors, decision-making, and solutions*, Centre de recherche et d'information de la Fondation Roi Hussein, Plan International, Save the Children, 2021, p. 48.
66. *Ibid*, p. 50.
67. CRANK, *Pleins feux sur la recherche : approches multisectorielles et multiniveaux réussies pour remédier au mariage des enfants*, *Filles, Pas Epouses* et le Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, 2022, p. 4.
68. *Filles, Pas Epouses*, 2024b, *op. cit.*, p. 33.
69. *Filles, Pas Epouses*, 2021, *op. cit.*, p. 1.
70. *Filles, Pas Epouses*, 2024b, *op. cit.*, p. 27.

71. CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 11. ; S. Amin et M. Makino, « [Adolescent girls' agency and their labour force participation: Experimental evidence from rural Bangladesh](#) », *Journal of Development Effectiveness* ; résumé par S. Amin lors d'une réunion du CRANK, 2024a, *op. cit.*
72. J. Freccero et A. Taylor, *op. cit.*, p. 48.
73. A. Kerr-Wilson, A. Gibbs, A., E. McAslan, Faser, L. Ramsoomar, A. Parke, H. M. A. Khuwaja et R. Jewkes, [A rigorous global evidence review of interventions to prevent violence against women and girls](#), What Works to Prevent Violence Against Women and Girls Global Programme, Pretoria, Afrique du Sud, 2020 ; S. Handa, C. Tucker Halpern, A. Pettifor et H. Thirumurthy, « [The Government of Kenya's cash transfer program reduces the risk of sexual debut among young people age 15-25](#) », *PLoS One*, vol. 9, n°1 (2014) ; M. J. Hindin, A. M. Kalamar, T-A. Thompson et U. D. Upadhyay, « [Interventions to prevent unintended and repeat pregnancy among young people in low and middle income countries: A systematic review of the published and gray literature](#) », *Journal of Adolescent Health*, vol. 59, n° 3 (2016) ; et M. Gavrilovic, T. Palermo, E. Valli, F. Viola, V. Vinci, K. Heissler, M. Renault, A. G. Gerrero Serdan et E. Chanie Mussa, [Child marriage and Ethiopia's Productive Safety Net Program: Analysis of protective pathways in the Amhara region](#), 2020.
74. UNFPA, [Expanding the evidence base on cash, protection, GBV and health in humanitarian settings](#), UNFPA, Johns Hopkins University, 2023, p. 2.
75. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 1.
76. Anera, 2023, *op. cit.*, p. 3.
77. *Ibid.*
78. *Ibid.*
79. UNFPA, 2023, *op. cit.*, p. 2.
80. *Ibid.*
81. *Filles, Pas Epouses*, 2024b, *op. cit.*, p. 24.
82. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 5.
83. *Ibid.*
84. *Ibid.*
85. *Ibid.*
86. *Ibid.*
87. CRANK, 2024a, *op. cit.*
88. *Filles, Pas Epouses*, 2024b, *op. cit.*, p. 67.
89. *Filles, Pas Epouses*, rapport thématique, 2021, *op. cit.*, p. 50.
90. *Ibid.*
91. *Filles, Pas Epouses*, 2024a, *op. cit.*, p. 24.
92. *Filles, Pas Epouses*, 2024b, *op. cit.*, p. 20 ; CRANK, 2023, *op. cit.*, p. 30.
93. CRANK, 2024a, *op. cit.*
94. M. Siddiqi et G. Mann, 2024, *op. cit.*
95. *Filles, Pas Epouses*, 2024b, *op. cit.*, p. 26.
96. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 6.
97. *Filles, Pas Epouses*, 2024b, *op. cit.*, p. 28.
98. *Filles, Pas Epouses*, note d'information, 2021, *op. cit.*, p. 6.
99. *Filles, Pas Epouses*, 2024b, *op. cit.*, p. 26 ; J. Metzler, M. Giufrida, L. Mudzuru, N. Gumbonzvanda, A. Hutchinson et K. Kiss, [A Feminist Vision for Ending Child Marriage in Eastern Africa](#), New York, Women's Refugee Commission, 2023, p. 32.